



EPORA

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2013

DELIBERATION N°13/024

GESTION BUDGETAIRE

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

VOTEES PAR DELIBERATION N°12/105 LE 17 DECEMBRE 2012

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU les Autorisations de Programme votées par délibération n°12/105 du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2012

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les Autorisations de programme pour tenir compte du recalage des opérations engagées et à engager,

Considérant par ailleurs que la consultation prévue par l'article L 321-3 du Code de l'Urbanisme en vue de l'extension de périmètre de l'EPORA a été lancée au début du mois de juin en vue de permettre le commencement de l'activité de l'établissement sur les nouveaux territoires dès le début de l'année 2014,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de mettre en place des autorisations de programme permettant d'approuver l'engagement des premières conventions à passer là où l'établissement peut d'ores et déjà intervenir, à savoir les parties du territoire des départements de la Drôme et de l'Ardèche qui font partie de son périmètre de prestations de service,

Considérant qu'en ce qui concerne les crédits de paiement correspondants, ils feront, en tant que de besoin, l'objet d'une décision modificative lors de l'une des prochaines réunions du Conseil d'Administration,

Sur proposition du Président,

Décide que les Autorisations de Programme votées par délibération n°12/105 du 17 décembre 2012 sont portées aux montants définis dans le tableau ci-après, les Crédits de Paiement 2013 restant inchangés :

Périmètre de pleine compétence à la date du 1 ^{er} Janvier 2013			
Département	Secteur	BP 2013	DM 2013
LOIRE	EPASE	16 784	20 047
	SEM Hors renouvellement Urbain	26 223	27 585
	Renouvellement Urbain de SEM	7 531	8 555
	Forez & Monts du Pilat	6 137	6 940
	Roanne et Pays Roannais	10 674	16 956
	Veille Foncière	500	0
Total LOIRE		67 849	80 083
RHONE	Beaujolais & Monts du Lyonnais	22 781	24 902
	Grande agglomération Lyonnaise	17 617	19 151
	Rives du Rhône	281	809
	Veille Foncière	1 700	1 000
Total RHONE		42 379	45 862
AUTRES DEPARTEMENTS	ARDECHE	7 291	7 356
	DROME	8 539	11 546
	ISERE	13 511	13 164
	Veille Foncière	800	0
Total AUTRES DEPARTEMENTS		30 141	32 066
AUTRES	GESTION	4 077	4 077
	Etudes Générales	1 590	1 590
Total AUTRES		5 667	5 667
Total GENERAL périmètre de pleine compétence		146 036	163 678
Périmètre de prestations de service à la date du 1^{er} Janvier 2013			
	ARDECHE		3 500
	DROME		5 500
Total GENERAL périmètre de prestations de service			9 000

Le Directeur général

Jean GUILLET

11 JUL. 2013

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT